

Intervention en fonds propres - Fonds SPI - Sociétés de Projets Industriels

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

- Le Fonds SPI - Sociétés de Projets Industriels est porté par Bpifrance. Il doit soutenir financièrement des projets industriels prometteurs pour les filières industrielles françaises, en terme d'activité et d'emploi, ainsi que des projets en faveur de la transition écologique et énergétique. Les projets peuvent notamment consister en une mutualisation d'équipements par des industriels, la création de nouvelles capacités de production, le développement de nouveaux marchés (dont des marchés à l'export), le développement de services structurants pour une filière.
- Les projets candidats doivent notamment s'inscrire dans la démarche des 34 plans industriels :
 - Usine du futur,
 - Big data,
 - Cloud computing,
 - Objets connectés,
 - Réalité augmentée,
 - Logiciels et systèmes embarqués,
 - Services sans contact,
 - E-éducation,
 - Hôpital numérique,
 - Cybersécurité,
 - Souveraineté des télécoms,
 - Nanoélectronique,
 - Robotique,
 - Supercalculateurs,
 - TGV du futur,
 - Véhicule deux litres aux 100 km pour tous,
 - Véhicule à pilotage automatique,
 - Bornes électriques de recharge,
 - Autonomie et puissance des batteries,
 - Avion électrique et nouvelle génération d'aéronefs,
 - Satellite à propulsion électrique,
 - Dirigeable pour les charges lourdes et drones civils,
 - Navire écologique,
 - Énergies renouvelables,
 - Réseaux électriques intelligents,
 - Qualité de l'eau et gestion de la rareté,
 - Industrie du bois,
 - Recyclage et matériaux verts,
 - Rénovation thermique des bâtiments,
 - Chimie verte et biocarburants,
 - Biotechnologies médicales,
 - Dispositifs médicaux innovants,
 - Alimentation saine et durable,

- Textiles techniques et intelligents.
- Le Fonds SPI cible des sociétés de projets et interviendra en fonds propres ou en comptes courants d'associés.
- Le Fonds SPI - Sociétés de Projets Industriels fait partie des mesures du Programmes des Investissements d'Avenir.

Montant de l'aide

- Le montant d'intervention est de 10 M€ minimum.

Informations pratiques

- Le dossier de présentation du projet est indispensable pour une première analyse. Il doit comporter les éléments suivants :
 - description du projet,
 - description du marché (taille, structure, perspectives) et de l'objectif visé à terme (part de marché, objectif de chiffre d'affaires),
 - pertinence de l'offre sur ses marchés (positionnement, besoin couvert, différenciation, innovation, disruption, concurrence, etc.),
 - présentation de l'équipe et de l'organisation,
 - présentation des partenaires et/ou co-investisseurs pressentis,
 - présentation du montage juridique et financier envisagé,
 - compte de résultat et tableau de trésorerie prévisionnels à 3 ans minimum, faisant apparaître le besoin de financement,
 - estimations des effets énergétiques et environnementaux.

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - › Aéronautique
 - › Agroalimentaire - Nutrition
 - › Automobile
 - › Biotechnologie
 - › Bois
 - › Electronique
 - › Energie
 - › Environnement
 - › Ferroviaire
 - › Edition - Communication - Multimédia
 - › Santé
 - › Technologie et technique industrielles
 - › Textile
 - › TIC - Matériels et techniques informatiques
- Données supplémentaires
 - › Conditions d'accès
 - › Avec partenariat

Organisme

BPIFRANCE

- **Candidature au Fonds SPI - Sociétés de Projets Industriels**

Téléphone : 01 53 89 79 40

E-mail : contact-spi@bpifrance.fr